

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : HTX 750  
UFI : 9H1X-H8D1-500M-TCVU

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées**

Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel  
Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel  
Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel  
Fluide de transmission

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

TotalEnergies Lubrifiants  
562 Avenue du Parc de L'ile  
92029 Nanterre Cedex FRANCE  
Tél: +33 (0)1 41 35 40 00  
Fax: +33 (0)1 41 35 84 71  
rm.msds-lubs@totalenergies.com

**Contact**

H.S.E

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organisme de conseil/centre antipoison national**

Numéro de téléphone : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59  
En France - Centre anti poison :  
ANGERS : 02 41 48 21 21  
BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
LILLE : 08 00 59 59 59  
LYON : 04 72 11 69 11  
MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
NANCY : 03 83 22 50 50  
PARIS : 01 40 05 48 48  
STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

**Fournisseur**

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1B, H317

Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

- Généralités : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Prévention : P280 - Porter des gants de protection.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P261 - Éviter de respirer les gaz, vapeurs ou aérosols.
- Intervention : P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Stockage : Non applicable.
- Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
- Contient : polysulfures, di-tert-butyl-  
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14  
Amines tert-alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles en C8-20
- Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.
- Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers



TotalEnergies

## HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration >= 0,1 %.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Risque de glissade sur le produit répandu.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	% (p/p)	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés polysulfures, di-tert-butyl-	REACH #: 01-2119493949-12 CE: 500-393-3 CAS: 157707-86-3 REACH #: 01-2119540515-43 CE: 273-103-3 CAS: 68937-96-2 REACH #: 01-2119493620-38 CE: 931-384-6	≥10 - ≤25 ≤5 ≤3 ≤3	Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Asp. Tox. 1, H304	[1] [1] [1] [1]
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119484627-25 CE: 265-157-1 CAS: 64742-54-7 Index: 649-467-00-8 REACH #: 01-2120120371-74 CE: 943-540-0	≤3	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Amines tert-alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles en C8-20	-	≤3	Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317	[1] [1]
Huile minérale métaborate de magnésium	REACH #: 01-2120769073-53 CE: 237-235-5 CAS: 13703-82-7	≤3 ≤1	Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317	[1]
thiophosphate de O,O,O-triphényle	REACH #: 01-2119979545-21 CE: 209-909-9 CAS: 597-82-0	≤1	Repr. 2, H361 (orale)	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

**Autres informations** : Huile minérale d'origine pétrolière. Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346. Produit à base d'huiles synthétiques

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type



TotalEnergies

HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b>     | : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.   |
| <b>Inhalation</b>                | : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.  |
| <b>Contact avec la peau</b>      | : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.  |
| <b>Ingestion</b>                 | : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. |
| <b>Protection des sauveteurs</b> | : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Aucune donnée spécifique. |
| <b>Inhalation</b>            | : Aucune donnée spécifique. |



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

<b>Contact avec la peau</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
<b>Ingestion</b>	: Aucune donnée spécifique.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin traitant</b>	: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements spécifiques</b>	: Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	: Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	: Monoxyde de carbone dioxyde de carbone oxydes de phosphore oxydes de soufre Hydrogen sulfide Mercaptans

### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b>	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b>	: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-sauveteurs</b>	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
--------------------------------	--



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

## Pour les secouristes

- : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière susceptible de polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Petit déversement accidentel

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### Grand déversement accidentel

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos). Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

#### **Constituant(s) dangereux de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE)**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Valeur limite d'exposition conseillée** : Brouillard d'huile minérale : USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, STEL 10 mg/m<sup>3</sup>, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m<sup>3</sup> (hautement raffinée)

#### DNEL/DMEL

Produit/substance	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
polysulfures, di-tert-butyl-	DNEL	Long terme Voie orale	0.167 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.66 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.6 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.33 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	14.5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	86.88 mg/cm <sup>2</sup>	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	173.75 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg	Opérateurs	Systémique
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de					



TotalEnergies

## HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	DNEL	Long terme Inhalation	4.28 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	6.25 mg/kg	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.09 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.25 mg/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.16 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	Local
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	DNEL	Long terme Inhalation	5.58 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie orale	0.74 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.97 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
métaborate de magnésium	DNEL	Long terme Inhalation	2.73 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5.49 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7.78 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.82 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.278 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.28 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
thiophosphate de O,O,O-triphényle	DNEL	Long terme Voie orale	0.21 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.21 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.42 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.72 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.94 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.59 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.17 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.14 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

PNEC



TotalEnergies

## HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

Nom du produit/composant	Description du milieu	Nom	Description de la Méthode
polysulfures, di-tert-butyl-	Eau douce Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées Eau douce	0.00024 mg/l 0.000024 mg/l 0.94 mg/kg dwt 0.094 mg/kg dwt 1513 mg/kg 4.51 mg/l 2.4 µg/l	- - - - - - -
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées Empoisonnement Secondaire Empoisonnement Secondaire Eau douce	240 ng/l 12.9 µg/kg dwt 1.29 µg/kg dwt 1.17 µg/kg dwt 24.33 mg/l 10 mg/kg 9.33 mg/kg 0.00075 mg/l	- - - - - - - -
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Amines tert-alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles en C8-20	Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées Eau douce	0.000075 mg/l 4.8 mg/kg dwt 0.48 mg/kg dwt 7.09 mg/kg dwt 7.4 mg/l 0.05 mg/l	- - - - - -
métaborate de magnésium	Eau douce Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées Eau douce	1.38 mg/kg dwt 1.38 mg/kg dwt 0.247 mg/kg dwt 100 mg/l 0.05 mg/l 0.05 mg/l	- - - - - -
thiophosphate de O,O,O-triphényle	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-oeil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

- Protection des yeux/du visage**
- : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166
- Protection de la peau**
- Protection des mains**
- : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Gants résistants aux hydrocarbures  
caoutchouc nitrile  
Caoutchouc fluoré
- Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes ISO 21420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement
- Protection corporelle**
- : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée**
- : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire**
- : Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Type A/P1 Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique

: Liquide.

Couleur

: Bleu.

Odeur

: Non disponible.



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: Non applicable.
<b>pH Justification</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Vase ouvert: 198°C
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 0.89 à 0.91 [EN ISO 12185]
<b>Masse volumique</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> 0.89 à 0.91 g/cm³ [15°C] [EN ISO 12185]
<b>Solubilité(s)</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Miscible à l'eau</b>	: Non.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Cinématique (40°C): 145 à 155 mm²/s [ISO 3104]
<b>Propriétés explosives</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non applicable.
<b>Caractéristiques particulières</b>	
<b>Taille des particules moyenne</b>	: Non applicable.

## 9.2 Autres informations

Aucun autre paramètre physique et chimique pertinent pour une utilisation sûre du produit

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.



TotalEnergies

HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

**10.5 Matières incompatibles** : Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux** : monoxyde de carbone  
dioxyde de carbone  
oxydes de phosphore  
oxydes de soufre  
Hydrogen sulfide  
Mercaptans

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë



Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	1.17 mg/l	4 heures	OECD 403
polysulfures, di-tert-butyl-	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	0.9 mg/l	4 heures	OECD 403
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	1.4 mg/l	4 heures	OECD 403
	DL50 Voie cutanée	Rat	>3000 mg/kg	-	OECD 402
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	OECD 401
	DL50 Voie cutanée	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-	OECD 402
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	Dlmin Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	2000 mg/kg	-	OECD 401
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	5.1 mg/l	4 heures	-
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	80.4 mg/l	1 heures	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	20.1 mg/l	4 heures	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2201 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	Rat	2000 mg/kg	-	OECD 401
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat - Mâle, Femelle	>5 mg/l	4 heures	OECD 403
	DL50 Voie cutanée	Lapin - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-	Références croisées
	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-	OECD 402
Amines tert-alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles en C8-20	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	5.1 mg/l	4 heures	Références croisées
	DL50 Voie cutanée	Rat	2500 mg/kg	-	OECD 401
	DL50 Voie orale	Rat	2500 mg/kg	-	Références croisées
métaborate de magnésium	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 402
thiophosphate de O,O,O-triphényle	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 420
					Toxicité cutanée aiguë



TotalEnergies

## HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

	DL50 Voie orale	Rat	>10000 mg/kg	-	OECD 401 Toxicité orale aiguë
--	-----------------	-----	--------------	---	----------------------------------

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
HTX 750 Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le penta oxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14 Amines tert-alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles en C8-20	100000 2000  2500	N/A 2201  2500	N/A N/A  N/A	N/A 20.1  N/A	N/A 5.1  5.1

**Irritation/Corrosion**D<sup>+</sup> D<sup>+</sup> D<sup>+</sup>

Produit/substance	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Test
polysulfures, di-tert-butyl-	Peau - Érythème/Escarre Yeux - Opacité de la cornée	Lapin Lapin	2 0	- -	OECD 404 OECD 405

**Conclusion/Résumé**

:

- Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Yeux** : Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise
- Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Sensibilisation**D<sup>+</sup> D<sup>+</sup>

Produit/substance	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
polysulfures, di-tert-butyl-	peau	cobaye	Sensibilisant

**Conclusion/Résumé**

- Peau** : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
- Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité**D<sup>+</sup>

Produit/substance	Test	Expérience	Résultat
polysulfures, di-tert-butyl-	OECD 471	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	OECD 473	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OECD 476	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OECD 474	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité**D<sup>+</sup>

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction**D<sup>+</sup>



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

Produit/substance	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Thiophosphate de O,O,O-triphényle	-	Positif	Positif	Rat	Voie orale: 300 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Tératogénérité

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Non disponible.

## Danger par aspiration

Produit/substance	Résultat
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Huile minérale	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

## Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.



TotalEnergies

## HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
polysulfures, di-tert-butyl-	Sub-aigüe NOAEL Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	100 mg/kg	-

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
Généralités	: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Produit/substance	Résultat	Espèces	Exposition	Test
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés	Aiguë CE50 >1000 mg/l Aiguë CE50 >5002 ppm Aiguë CE50 >150 mg/l Aiguë NOEL 1000 mg/l Aiguë NOEL 1000 mg/l Chronique NOEL 125 mg/l Aiguë CE50 >100 mg/l Aiguë CE50 63 mg/l Aiguë CE50 6.4 mg/l	Algues - Scenedesmus capricornutum Daphnie - Americamysis bahia Daphnie - Daphnia magna Algues - Scenedesmus capricornutum Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna Algues Daphnie - Daphnia magna Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures 96 heures 48 heures 72 heures 96 heures 21 jours 72 heures 48 heures 96 heures	OECD 201 OECD 202 - OECD 201 - OECD 211 - - OECD 201
polysulfures, di-tert-butyl-	Aiguë EL50 91.4 mg/l Aiguë LL50 24 mg/l Chronique NOEC 1.7 mg/l Chronique NOEL 0.12 mg/l	Crustacés - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Crustacés - Daphnia magna	48 heures 96 heures 96 heures 21 jours	OECD 202 OECD 203 OECD 201 OECD 211
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14	Aiguë CE50 >100 mg/l Aiguë CE50 >10000 mg/l Chronique NOEL >100 mg/l Chronique NOEL >1000 mg/l Aiguë CE50 0.45 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Crustacés - Daphnia magna Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Crustacés - Daphnia magna Algues -	72 heures 48 heures 72 heures 21 jours 72 heures	OECD 201 OECD 202 OECD 201 - OECD 201
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités				
Amines tert-alkyles en				



TotalEnergies

## HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

C12-14, phosphates d'alkyles en C8-20	Aiguë CE50 8.3 mg/l Aiguë CE50 340 mg/l Aiguë CL50 0.75 mg/l Aiguë CE50 1000 mg/l Aiguë CE50 >100 mg/l  Aiguë CE50 >100 mg/l Aiguë CE50 >100 mg/l Chronique NOEC 5.6 mg/l	Pseudokirchneriella subcapitata Daphnie - Daphnia magna Micro-organisme Poisson Micro-organisme Algues - Scenedesmus quadricauda Daphnie - Daphnia magna Micro-organisme Daphnie - Daphnia magna	48 heures 3 heures 96 heures 3 heures 72 heures  48 heures 3 heures 21 jours	- - - - -  - - -
---------------------------------------	---	--	--	--

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit/substance	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	STDMETH, ASTM and USEPA  OECD 301F	3 % - Non facilement - 28 jours  31 % - Non facilement - 28 jours	-  -	Boues activées  Boues activées

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Amines tert-alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles en C8-20	-  -  -	-  -  -	Non facilement  Non facilement  Non facilement

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés polysulfures, di-tert-butyl-Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités thiophosphate de O,O,O-triphényle	>6.5  6 0.3 à 7.1  >4  -	-  -  -  -	élevée  élevée faible  élevée  élevée



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

## 12.4 Mobilité dans le sol

- Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.
- Mobilité** : Non disponible.
- Mobilité dans le sol** : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Il y a peu de pertes par évaporation

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration >= 0,1 %.

## 12.6 Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

#### Déchets Dangereux

- : Oui. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 06\*

#### Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

#### Précautions particulières

- : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
<b>14.1 UN/ID No</b>	Non réglementé.	9006	Not regulated.	Not regulated.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Amines tert-alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles)	-	-



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

		en C8-20, Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec le pentaoxyde de diphosphore et des amines tert-alkyles en C12-C14)		
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	9	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Oui.	No.	No.

## Autres informations

### ADN

: Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-citerne.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Annexe XVII - : Non applicable.

##### Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

##### Autres Réglementations UE



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

**S**uivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) -**

Air

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) -**

Eau

**Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

**les polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

**Réglementations nationales**

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : **distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités** RG 36

**Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

**Réglementations Internationales**

**Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

**Protocole de Montréal**

Non inscrit.

**Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

**Protocole d'Aarhus de l'UN ECE sur les POP et les métaux lourds**

Non inscrit.

**LU - Luxembourg. Produits chimiques interdits au poste de travail**

Non inscrit.



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

## Liste d'inventaire

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC)	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Canada	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire d'Europe	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon	: <b>Inventaire du Japon (CSCL)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. <b>Inventaire du Japon (ISHL)</b> : Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire de Corée (KECI)	: Indéterminé.
Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI)	: Indéterminé.
Inventaire de la Thaïlande	: Indéterminé.
Turkey inventory	: Indéterminé.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Vietnam	: Indéterminé.

Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres réglementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Voir scénarios d'exposition

## RUBRIQUE 16: Autres informations

▼ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet DMEL = dose dérivée avec effet minimum Mention EUH = mention de danger spécifique CLP N/A = Non disponible PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques vPvB = Très persistant et très bioaccumulable PNEC = concentration prédictive sans effet CL50 = concentration léthale médiane DL50 = dose léthale médiane VLE = Valeurs limites d'exposition COV = Composés organiques volatils UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material NOEC No Observed Effect Concentration
---------------------------	--

## Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul Méthode de calcul



TotalEnergies

# HTX 750

n° SDS : C3BG4EG60

## Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

## Détails supplémentaires sur les fournisseurs du produit

TOTAL Réunion  
3 rue Jacques Prévert  
BP286 – 97827 LE PORT  
tél : +262 (0) 262 55 20 20  
fax : +262 (0) 262 55 20 31  
TotalEnergies Marketing Mayotte  
Immeuble Jacaranda 1, Lotissement Les 3 vallées Majicavo Lamir  
BP 867 kawéni  
97600 MAMOUDZOU  
tél : +262 (0) 269 60 12 94  
fax : +262 (0) 269 60 17 30  
TOTAL Caraïbes  
ZI. Californie  
97232 Le Lamentin  
Martinique France  
Tel : +596 596 504 957

**Date de révision** : 2022/04/07

**Date de révision précédente** : 2021/11/15

**Version** : 1.01

## Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	:	Mélange
Code	:	C3BG4EG60
Nom du produit	:	HTX 750

### Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition	:	Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	:	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03, SU10 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC02
Scénarios environnementaux contributifs	:	
Santé Scénarios contributifs	:	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b> <b>Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée - PROC02</b> <b>Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées - PROC03</b> <b>Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées - PROC04, PROC05</b> <b>Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) - PROC04, PROC05</b> <b>Échantillonnage dans le procédé - PROC04, PROC08b</b> <b>Transferts de vrac Installation dédiée - PROC08b</b> <b>Transferts Fûts/lots Installation dédiée - PROC08b</b> <b>Transferts Fûts/lots Installation non dédiée - PROC08a</b> <b>Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08a, PROC08b</b> <b>Remplissage des fûts et des petits emballages - PROC09</b> <b>Activités de laboratoire - PROC15</b> <b>Stockage - PROC01, PROC02</b>
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	:	Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage et la maintenance..

### Section 2 - Contrôles de l'exposition

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

ATIEL-ATC SPERC 2.Ai-l.v1

Quantités utilisées	:	Volume manufactured/imported (tonnes/an) : 1.00E+04
		Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1
		Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.1
Fréquence et durée de l'utilisation	:	Jours d'émission (jours par an) : 300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	:	Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10
		Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions négligeables dans les eaux usées, car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.</li> </ul>
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (après des RMM sur site courantes, cohérentes avec les exigences de la Directive UE sur les émissions de solvants) : 5.00E-05</li> <li>Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 2.00E-11</li> <li>Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 0</li> <li>Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.</li> </ul>
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de (%) : 70</li> <li>Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer.</li> <li>Les sites de l'utilisateur sont supposés être munis de séparateurs huile/eau et de systèmes d'évacuation des eaux usées via le réseau d'égouts public.</li> </ul>
<b>Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.</li> </ul>
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : (%) : 0.09</li> <li>Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques (<math>m^3/j</math>) : 2.00E+03</li> <li>Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/jour) : 334 250</li> </ul>
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.</li> </ul>
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.</li> </ul>

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %. (sauf si autrement spécifié)</li> </ul>
<b>État physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales</li> </ul>
<b>Quantités utilisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non applicable.</li> </ul>
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié)</li> </ul>
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non applicable.</li> </ul>
<b>Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié)</li> </ul>
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.</li> </ul>
<b>Protection individuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser une protection oculaire adaptée.</li> </ul>

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure)

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Échantillonnage dans le procédé**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure)

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Transferts de vrac Installation dédiée**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Nettoyer immédiatement les déversements.

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Protection respiratoire** : Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux. Efficacité: 95%

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Remplissage des fûts et des petits emballages**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Activités de laboratoire**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**
**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Stockage**

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Stocker la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

### Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet :** : Non applicable.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Échantillonnage dans le procédé**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Transferts de vrac Installation dédiée**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Nettoyage et maintenance des équipements**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Remplissage des fûts et des petits emballages**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Activités de laboratoire**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Stockage**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### **Identification de la substance ou du mélange**

<b>Définition du produit</b>	: Mélange
<b>Code</b>	: C3BG4EG60
<b>Nom du produit</b>	: HTX 750

### **Section 1 - Titre**

<b>Titre court du scénario d'exposition</b>	: Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel
<b>Liste des descripteurs d'utilisation</b>	<p>: <b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel</p> <p><b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC08b, PROC09</p> <p><b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03</p> <p><b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non.</p> <p><b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC04, ERC07</p>
<b>Scénarios environnementaux contributifs</b>	:
<b>Santé Scénarios contributifs</b>	<p>: <b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b></p> <p><b>Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01</b></p> <p><b>Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés - PROC02, PROC09</b></p> <p><b>Équipement de série initial Systèmes ouverts - PROC08b</b></p> <p><b>Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés</b></p> <p><b>Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01</b></p> <p><b>Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08b</b></p> <p><b>Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (&gt; 20 °C au-dessus de la température ambiante) - PROC08b</b></p> <p><b>Stockage - PROC01, PROC02</b></p>
<b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b>	: Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.

### **Section 2 - Contrôles de l'exposition**

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:**

ATIEL-ATC SPERC 4.Bi.v1

<b>Quantités utilisées</b>	: Volume manufactured/imported (tonnes/an) : 2.63E+03
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1
	Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.1
<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Jours d'émission (jours par an) : 300
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100

<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Émissions négligeables dans les eaux usées, car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.</li> <li>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (après des RMM sur site courantes, cohérentes avec les exigences de la Directive UE sur les émissions de solvants) : 5.00E-05</li> <li>Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 2.00E-11</li> <li>Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 0</li> </ul>
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.</li> </ul>
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer.</li> <li>Les sites de l'utilisateur sont supposés être munis de séparateurs huile/eau et de systèmes d'évacuation des eaux usées via le réseau d'égouts public.</li> </ul>
<b>Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.</li> </ul>
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : (%) : 0.09</li> <li>Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques (<math>m^3/j</math>) : 2.00E+03</li> <li>Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/jour) : 118 544</li> </ul>
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.</li> </ul>
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.</li> </ul>

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).</li> </ul>
<b>État physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Liquide, pression de vapeur &lt; 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.</li> </ul>
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).</li> </ul>
<b>Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante, sauf si autrement spécifié.</li> <li>Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.</li> </ul>
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.</li> <li>Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.</li> </ul>
<b>Protection individuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: Utiliser une protection oculaire adaptée.</li> </ul>

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales (systèmes fermés)**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts**

- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.

- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

- Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet** : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

- Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

- Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiente (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)**

- Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

- Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

- Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage**

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Stocker la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

**Site internet :** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales (systèmes fermés)**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage et maintenance des équipements**  
**L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiente (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

#### **Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

#### **Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	:	Mélange
Code	:	C3BG4EG60
Nom du produit	:	HTX 750

### Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition	:	Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel
Liste des descripteurs d'utilisation	:	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC08a, PROC08b, PROC20 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU22 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC09a, ERC09b
Scénarios environnementaux contributifs	:	
Santé Scénarios contributifs	:	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b> <b>Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés</b> <b>Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01</b> <b>Transferts de matière Installation non dédiée - PROC08a</b> <b>Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée - PROC08b, PROC20</b> <b>Stockage - PROC01, PROC02</b>
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	:	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.

### Section 2 - Contrôles de l'exposition

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

ATIEL-ATC SPERC 9.Bp.v1	
Quantités utilisées	: Volume manufactured/imported (tonnes/an) : 5.39E+03  Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région : 0.1 Fraction du tonnage régional utilisée localement : 0.1
Fréquence et durée de l'utilisation	: Jours d'émission (jours par an) : 365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	: Facteur de dilution local dans l'eau douce : 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer : 100
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	: Émissions négligeables dans les eaux usées, car le procédé fonctionne sans contact avec l'eau.  Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (après des RMM sur site courantes, cohérentes avec les exigences de la Directive UE sur les émissions de solvants) : 1.00E-04 Fraction libérée dans les eaux usées provenant du procédé (après RMM types sur site et avant station (municipal) d'épuration des eaux usées) : 5.00E-04 Fraction libérée dans le sol provenant du procédé (après RMM types sur site) : 1.00E-03

<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
<b>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol</b>	: Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer.
<b>Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site</b>	: Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	: Taux estimé de récupération de la substance dans les eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) : (%) : 0.09 Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) : 2.00E+03 Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées (kg/jour) : 1 338
<b>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer</b>	: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
<b>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets</b>	: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).
<b>État physique</b>	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).
<b>Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Transferts de matière Installation non dédiée**

<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Protection respiratoire</b>	: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux. Efficacité: 95%

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée**

<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection respiratoire</b>	: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux. Efficacité: 95%

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Stockage**

<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Stocker la substance en système fermé.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

<b>Site internet :</b>	: Non applicable.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	: Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Transferts de matière Installation non dédiée**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.